



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 10 septembre 2021

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Madame le Maire,

Le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté par délibération du conseil municipal le 12 juin 2021.

Par courrier, réceptionné le 20 juillet 2021, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers et de l'article L151-13 du code de l'urbanisme pour la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL).

La commission s'est réunie le jeudi 9 septembre 2021 pour examiner ce projet, que vous avez présenté, accompagné de M Jonathan PATIN, directeur-général du Parc des Félines, de M. Sébastien VERDIN, responsable pédagogique et assistant curateur du parc des Félines et de M. Eric HENDERYCKSEN, représentant votre bureau d'études EU-CREAL.

Après avoir présenté le projet vous avez pu répondre aux questions des membres de la commission et apporter des éclairages sur le projet.

La commission a rendu un avis favorable, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur le projet de révision allégée de votre PLU


La commission rend également un avis favorable au titre de la création du STECAL NDa et de son règlement.

La partie ouest du projet étant laissée en A, la commission rappelle que ce secteur devra nécessairement accueillir un projet à caractère agricole.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Madame Pascale LEVAILLANT
Mairie de Lumigny-Nesles-Ormeaux
3 place de l'église
77540 LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX

Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur

Laurent BEDU